

*Voici une traduction automatique par DeepL. Le texte anglais fait foi.*

### **C.11.1 Classe F - Aéronefs miniatures**

a) Les modèles réduits d'aéronefs, à l'exception du vol libre en salle et du modèle réduit, doivent porter :

i) La **marque d'identification nationale** suivie du **numéro d'identification unique de la FAI**. Les lettres et les chiffres doivent avoir une hauteur minimale de **25 mm** et apparaître au moins une fois sur chaque modèle (sur l'extrados d'une aile pour les modèles de vol libre).

Note : La liste des marques d'identification nationales (3 lettres par pays) est téléchargeable dans la section "Documents" du site internet du CIAM <http://www.fai.org/ciam-documents>.

Note : Le port obligatoire du **numéro d'identification FAI** commencera en **2022**.

ii) Un **code d'identification du modèle** (lettres et/ou chiffres). Ce code doit être différent pour chaque modèle d'avion désigné par le concurrent. Le code d'identification du modèle doit apparaître sur chaque partie principale du modèle (aile(s), queue, fuselage avant et arrière s'il est détachable) afin que les différentes parties des différents modèles d'un concurrent puissent être identifiées séparément. Les lettres et/ou les chiffres doivent avoir une hauteur d'au moins **10 mm** et être clairement visibles. Le code d'identification des modèles nommés doit être inscrit sur la carte de score. Pour les championnats mondiaux ou continentaux, il doit être inscrit sur le certificat de spécification de l'aéromodèle.

b) Un modèle réduit d'aéronef ne doit pas porter une marque d'identification nationale, un numéro de licence FAI, un autocollant FAI ou toute autre référence se rapportant à une personne **autre que le concurrent**. Lors du traitement du modèle réduit, l'organisateur doit marquer chaque vignette FAI (si nécessaire).

c) Lors du traitement des modèles réduits pour les classes F2A, F2C, F2D et F3D, tous les moteurs à piston susceptibles d'être utilisés pendant le concours doivent être marqués d'une marque d'identification facilement visible. Pour les championnats mondiaux ou continentaux, ces détails doivent être enregistrés sur le certificat de spécification du modèle d'aéronef au moment de la vérification du modèle. Les moteurs qui ont été contrôlés et enregistrés de cette manière ne peuvent pas être échangés avec d'autres concurrents.

### **C.12 TRAITEMENT DES MODÈLES**

a) Pour les championnats mondiaux ou continentaux, chaque CNA traitera chaque modèle et délivrera pour chaque modèle d'aéronef un certificat de spécification d'aéronef, fourni par la FAI (voir note ci-dessous). Un autocollant, également fourni par la FAI ou un marquage au modèle de cet autocollant, devra figurer sur chaque modèle d'aéronef (à l'exception des modèles de vol libre en salle et des modèles réduits).

Note : - Le certificat de spécification des modèles réduits d'aéronefs est uniquement disponible en téléchargement dans la section "Documents" du site web du CIAM <http://www.fai.org/ciam-documents>.

- Les autocollants de la FAI sont toujours disponibles auprès du bureau de la FAI ou le modèle

peut être téléchargé à partir de la section "Documents" du site Web du CMEI  
<http://www.fai.org/ciam-documents>.

- b) Les modèles réduits d'avions qui n'ont pas été correctement traités par leur CNA, avec les certificats et les autocollants FAI, doivent être traités par l'organisateur à un coût de 8 euros par modèle.
- c) Lorsque, après la vérification officielle (pour le vol libre, après l'enregistrement des spécifications du modèle), un modèle est perdu ou endommagé, le concurrent a le droit de présenter un autre modèle et le certificat de spécification correspondant pour vérification jusqu'à une heure avant l'heure officielle du début du concours dans cette classe. Dans tous les cas, le concurrent ne peut avoir que le nombre admissible de modèles inscrits (voir C.10) au début du concours.
- d) L'organisateur doit désigner au moins deux responsables du traitement, qui traiteront au hasard les caractéristiques importantes d'au moins 20% des modèles en compétition pendant la durée officielle du concours.
- e) Les résultats sont soumis à une nouvelle vérification des caractéristiques des modèles gagnants de la première, deuxième et troisième place.
- f) Si un concurrent ou une équipe de classe (pas l'équipe nationale) refuse de soumettre son modèle ou son moteur pour traitement ou refuse de se conformer à la demande du jury de la FAI pendant une procédure de traitement, il ou elle sera disqualifié(e) de la compétition.